

CHAPITRE XXVII

Les Chaînes de saint Paul. — Bérillus. — Le premier jugement. — Reconstitution du drame. — La Basilica Jovis. — Épaphrodite et les Philippiens.

Il y a dans l'Épître de saint Paul *aux Philippiens* un passage dont l'importance n'échappera à personne : « Je veux que vous le sachiez : ma situation a plutôt tourné au profit de l'Évangile. Mes chaînes ont été manifestées en J.-C. dans tout le prétoire, et partout ailleurs. Et, plusieurs de nos frères dans le Seigneur, rendus par ces chaînes plus courageux qu'ils ne l'étaient, osent annoncer la divine parole plus souvent qu'ils ne le faisaient autrefois, et sans aucune crainte. Il faut néanmoins établir des distinctions entre ceux qui prêchent ici J.-C. : les uns le font par envie et désir de jeter le trouble ; les autres le font par une bonne volonté sincère. Il en est qui le font par charité et reconnaissent que j'ai été élu pour défendre l'Évangile ; mais quelques autres ne prêchent pas le Christ loyalement et se proposent en secret d'aggraver par là ma captivité. Que le Christ soit proclamé avec franchise, ou dans le but de me nuire, qu'importe, pourvu qu'il le soit ? Je m'en réjouis et m'en réjouirai, s'il l'est¹. »

La prison et les chaînes de saint Paul favorisaient

1. *Ad Philipp.*, I, 12-18.

donc l'extension du royaume de J.-C. C'est le grand apôtre lui-même qui nous l'affirme. On savait qu'il n'avait commis aucun crime, qu'il n'avait ni volé, ni tué, ni attenté à l'honneur de personne. J.-C. seul était en cause. — Rappelons-nous ce que Pline écrivit beaucoup plus tard à Trajan au sujet des chrétiens : « Je ne leur connais d'autre crime que d'être chrétiens. » Voilà le crime unique de saint Paul. Et cela est notoire partout à Rome, à la cour, dans les palais des patriciens, dans le prétoire, dans les baraquements des soldats, dans les demeures des plébéiens, dans les *ergastula* des esclaves. Et naturellement on en parle ; on s'informe ; on tient à être mieux renseigné. Qu'est-ce que J.-C. ? Et qui peut-on interroger à ce sujet, si ce n'est saint Paul lui-même, saint Paul enchaîné pour J.-C. ? C'est pourquoi, disent les *Actes*, « il recevait dans son logis de louage tous ceux qui venaient à lui¹ ». Ce n'est pas tout. Il y avait des chrétiens à Rome avant son arrivée, et ces chrétiens animés par son exemple se mirent, eux aussi, à prêcher J.-C. Les uns le faisaient par un sentiment de charité universelle, les autres par un sentiment d'amour particulier qu'ils éprouvaient envers saint Paul, et d'autres au contraire s'en allaient répétant ce que disait saint Paul, afin d'exciter encore la haine des Juifs et des Gentils, ennemis de J.-C., et de contrister cruellement l'apôtre le jour où ils lèveraient le masque, et déclareraient n'avoir pas été sincères dans leur prédication. Mais qu'im-

1. *Act.*, xxviii, 30.

porte, conclut l'apôtre, pourvu que J.-C. soit prêché ?

Néron ne se hâtait pas de juger saint Paul. C'était le moindre de ses soucis, et une multitude d'affaires lui paraissaient mieux mériter son attention. Il se peut que les chrétiens de la cour aient habilement manœuvré pour retarder l'intervention impériale. Bérillus, le professeur de langue grecque de Néron, l'avait prévenu contre les Juifs, et principalement contre ceux de Césarée, qu'il avait fait priver de tous leurs privilèges¹. Ce Bérillus jouissait d'un tel crédit qu'il aurait pu obtenir de son élève toute espèce de mesures, au préjudice d'un Juif quelconque. L'empereur excité par lui contre les Juifs de Césarée ne négligea-t-il pas de s'occuper de saint Paul, précisément parce que c'était à Césarée que saint Paul avait été contraint par les Juifs d'en appeler à César ? Mais, d'un autre côté, les chrétiens de la cour avaient une raison extrêmement grave de ne pas souhaiter la prompte comparution de l'apôtre devant le tribunal de Néron. Si Bérillus attaquait les Juifs de Césarée, Poppée, la toute-puissante impératrice, soutenait les Juifs de Jérusalem, prêtres et scribes, qui étaient en réalité les plus implacables adversaires de saint Paul. Grâce à elle, ils avaient triomphé du roi Agrippa dans une affaire de religion dont le retentissement avait été grand à la cour. Agrippa avait fait bâtir près du Temple un magnifique palais, dont les fenêtres avaient vue sur ce qui se passait dans le

1. Joseph., *Antiq. Jud.*, l. XX.

sanctuaire. Indignés de cette audace sacrilège, les prêtres firent élever une haute muraille, juste en face des fenêtres du nouveau palais. Le roi ne put réussir à faire abattre cette muraille, même avec l'appui du gouverneur romain de Judée. Il en appela donc à César ; mais là, il perdit sa cause, parce que Poppée intervint en faveur des prêtres. Josèphe ne manque pas l'occasion d'encenser à ce propos l'impératrice ; elle est, selon lui, la plus pieuse princesse de son temps. Poppée épousa Néron du vivant de sa femme légitime Octavie, et, dans sa jalousie impudique, elle poussa Néron à faire mourir Octavie : voilà un singulier modèle de piété ! C'est pourquoi les amis de saint Paul auraient eu raison de redouter l'influence hostile de cette femme dans une affaire qui intéressait les Juifs de Jérusalem. Mais heureusement les Juifs de Césarée avaient irrité Bérillus, le professeur de grec, qui donnait des leçons à l'empereur : c'était un contrepoids salutaire qui peut-être empêcha les Juifs de Jérusalem de recourir à Poppée contre saint Paul. Quelle que soit la vérité, les chrétiens de Rome eurent peur de l'impératrice, et lorsqu'ils apprirent que Néron voulait décidément s'occuper de l'apôtre, et qu'il avait déjà fixé le jour où il l'entendrait, ils se tinrent cois, et les plus dévoués n'osèrent se risquer à prendre la défense du maître aimé d'eux au tribunal d'un prince accoutumé à suivre toujours aveuglément ses passions et ses caprices. « Dans ma première défense, écrit saint Paul, personne ne m'a assisté, et tous m'ont abandonné ; que cela ne leur soit point im-

puté¹. » On admit sans peine que cette plainte résignée de saint Paul n'atteint ni saint Luc, ni Timothée. Tous deux étaient considérés par les persécuteurs de l'apôtre comme aussi coupables que lui, et c'est inutilement qu'ils auraient essayé de s'entremettre entre le juge et lui. Il est probable, en ce qui concerne Timothée, qu'il n'était plus à Rome, puisque c'est dans une lettre à lui adressée que saint Paul se plaint, et que d'ailleurs le même saint Paul écrivait peu après aux Hébreux : « Faites la connaissance de Timothée, notre frère mis en liberté, avec qui je vous verrai, s'il revient promptement². » — Tous les autres chrétiens de Rome peuvent être atteints par la phrase de saint Paul, mais surtout les chrétiens jouissant de quelque autorité à la cour.

Si les hommes abandonnèrent l'apôtre en cette circonstance, Dieu ne l'abandonna pas : « Dieu m'assista et me fortifia, afin que par moi la prédication de son Évangile fût portée à toutes les nations, et entendue d'elles. J'ai été délivré de la gueule du lion³. » On a quelque droit d'inférer de ce texte que Dieu, soit par une inspiration intérieure, soit par une apparition visible, prévint saint Paul qu'il serait délivré parce qu'il devait achever l'œuvre de sa prédication évangélique, et annoncer J.-C. à toutes les nations. Il en résulterait une très forte présomption en faveur de la prédication de saint Paul dans les Gaules et en Espagne.

Le prisonnier de J.-C. comparut devant l'empe-

1. *II Timoth.*, iv, 16. — 2 *Ad Hebr.*, xiii, 23. — 3. *II Timoth.*, iv, 17.

reur, le Sénat, et même, si nous en croyons certains auteurs¹, devant les prêtres et les sacrificateurs de Rome, attendu qu'il s'agissait d'une question religieuse. Il s'exprima avec une courageuse liberté, et se justifia énergiquement de toutes les accusations formulées contre lui par les Juifs de Jérusalem; il affirma sa fidélité aux devoirs de citoyen romain, son éloignement des cabales contre l'État, son horreur des séditions; il déclara n'enseigner d'autre doctrine que celle de ses pères, consignée dans les Saints-Livres acceptés par ses ennemis, et il ajouta que, s'il y avait désaccord entre eux et lui, cela provenait de leur inintelligence des Saints-Livres, de leurs préjugés et de leur obstination à se laisser guider plutôt par des traditions humaines, que par la Loi inaltérable de Dieu. Il est à présumer qu'il n'oublia point de parler, devant l'assemblée, de J.-C. et de sa doctrine, puisque J.-C. l'avait averti qu'il devrait être son témoin à Rome, comme il l'avait été à Jérusalem. Les juges ne se crurent pas en droit de le condamner, et cependant ils ne le remirent pas en liberté; mais ils le firent reconduire à son logis dans des conditions qui permettaient de ne pas le considérer comme un coupable et d'avoir pour lui bon espoir. Ils se réservaient simplement de soumettre l'affaire à un examen plus approfondi.

Essayons maintenant de reconstituer le drame de ce premier jugement de saint Paul.

Les principales églises de Rome portent aujourd'hui

1. Spond., *ad ann.* 59, a. 2.

d'hui le nom de basiliques, et autrefois on appelait de ce nom les palais où l'on rendait la justice. Le fond de la salle était arrondi en cul-de-lampe et plus étroit que le reste: c'était la tribune. Le préteur y avait sa chaise d'ivoire ou tribunal, et il s'y asseyait le visage tourné vers la porte principale située à l'extrémité de la nef du milieu, toujours accompagnée de deux autres nefs ou ailes. Le tout ensemble était la *Curia*, la *Basilica*; on dit de même chez nous la Cour, le Palais. Dans la déroute du paganisme, beaucoup de ces basiliques furent purifiées et transformées en églises; le grand autel remplaça la chaise d'ivoire du préteur; la tribune fut destinée au clergé et les trois nefs aux laïques¹. Un double rang de colonnes, l'un à droite, l'autre à gauche de la nef principale, la séparait des ailes ou petites nefs.

De nos jours, des fouilles dues à l'initiative de Napoléon III ont été faites à Rome pour découvrir sur le Palatin l'impériale demeure des Césars. Il en est résulté l'exhumation de la *Basilica Jovis*, où la justice prononçait ses arrêts, souvent par la bouche de l'empereur lui-même. Nous devons avouer que les pavés et les fragments de colonnes de cette *Basilica Jovis* impériale ne remontent pas au delà du règne de Domitien, si nous nous en rapportons à quelques archéologues de valeur; mais si l'édifice a pu être modifié, vraisemblablement il n'a pas changé de place. Au fond, à l'endroit où la *Basilica* est fermée par un mur semi-circulaire,

1. Labat, *Voyages en Espagne et en Italie*, t. III, pp. 173-74.

sur une plateforme élevée de cinq pieds environ au-dessus du pavé de la nef, se dressaient les vingt *subsellia* des juges ordinairement préteurs, et le siège central, d'or ou d'ivoire, réservé à l'empereur ou à son délégué consulaire. Le monarque, agissant aux termes de la constitution romaine, comme chef de la Magistrature, présidait fréquemment les séances en personne. Il était alors revêtu de la pourpre et entouré de licteurs portant leurs faisceaux. Dans ces circonstances solennelles, il n'avait pas toujours grand souci de la sagesse de ses assesseurs, et il lui arrivait d'exercer un pouvoir despotique absolu¹. Les gens de loi d'ordre inférieur étaient rangés au-dessous de la tribune, et devant la tribune on voyait un autel sur lequel les sénateurs étendaient la main pour faire serment de juger selon la justice. A quelques pas de là, près d'une barrière de marbre richement travaillé, dont les restes subsistent encore, se tenaient l'accusé debout et ses accusateurs assis. Saint Paul comparut ainsi debout, enchaîné par le bras à son soldat de garde. Il y avait également là une ou plusieurs places destinées aux avocats qui auraient pu assister l'accusé ou plaider sa cause. Mais saint Paul se trouva seul : « Personne n'était avec moi². » Il avait heureusement un protecteur invisible plus puissant que les Césars, et puis il ne connaissait pas la peur, et il était accoutumé à des citations et à des comparutions devant les délégués de la justice impériale; l'empereur ne l'épouvantait pas plus que ses délégués.

1. Joseph., *Ant. Jud.*, XX, viii, 21. — 2. *II Timoth.*, iv, 16.

Le public occupait l'espace libre de la nef du milieu et les deux nefs latérales.

Josèphe nous apprend que le grand prêtre Ishmaël, et les principaux de Jérusalem étaient à Rome vers l'an 61. Ils y étaient venus pour la fameuse querelle du mur qui aveuglait les fenêtres du palais d'Agrippa. Mais qui sait s'ils n'y avaient pas été attirés surtout par le procès de saint Paul? On peut croire qu'il y avait en outre, dans la *Basilica*, des Juifs de toute la Palestine, et d'Éphèse, et de Grèce, unis contre l'apôtre aux Gentils haineux. Il convient de leur adjoindre, pour compléter l'assistance, le petit nombre de chrétiens, amis timides, qui s'étaient aventurés dans cette réunion, afin de suivre les péripéties du drame judiciaire.

Chaque juge assesseur inscrivait son verdict sur une tablette, et le juge président collationnait toutes les tablettes. Si le « *Condemno* » l'emportait, ce mot terrible était d'abord prononcé devant l'assemblée muette, et peut-être proclamé ensuite devant la multitude qui se pressait dans le Forum à l'entrée de la *Basilica*. Les fouilles qui ont amené la découverte de la *Basilica Jovis* ont mis à nu trois plateformes extérieures un peu plus basses, d'où le verdict, s'il avait quelque intérêt, pouvait être transmis à la foule : c'est du moins l'opinion de M. de Rossi¹.

Ce fut probablement surtout après l'issue bénigne de la première comparution de saint Paul devant la Cour suprême que les chrétiens de Rome

1. J. R. Macduff, *Saint Paul in Rom*, pp. 66 et suiv.

osèrent prêcher la Bonne-Nouvelle avec la même liberté que lui. Sa délivrance devait être prochaine, puisqu'il n'avait pas été condamné.

Les chrétiens de Philippiques s'émurent en apprenant que saint Paul était prisonnier à Rome. Ils se disaient que sans doute, dans sa prison, leur Père bien-aimé manquait de beaucoup de choses, et ils se demandaient si les chrétiens de Rome sauraient l'aimer, lui le nouveau venu, autant qu'ils l'aimaient eux-mêmes, avec la même tendresse filiale, reconnaissante et courageuse. Tous les chrétiens véritables pratiquent la charité; mais tous les chrétiens de Rome ne pouvaient pas dire de saint Paul, comme ceux de Philippiques: « C'est lui qui nous a engendrés à J. C. ! » Il y avait des riches parmi les chrétiens de Philippiques, et l'Église de cette ville était gouvernée par un saint évêque, plein de sagesse, de droiture, de zèle, et orné des vertus de choix qui font le bon pasteur. Cet évêque se nommait Épaphrodite. Il fut chargé par ses fidèles de porter à Rome au prisonnier de J.-C. dont ils étaient les fils une somme d'argent assez considérable, produit d'une collecte et de leurs contributions volontaires¹. Dans la pensée des Philippiques, Épaphrodite devait être le consolateur humain et visible de saint Paul. L'aumône qu'il remit à l'apôtre le tira non seulement de l'extrême nécessité à laquelle il se voyait réduit; elle lui donna de l'avance. Ceci se passait vers la fin de l'an 61, et voici ce qu'en a écrit saint Paul: « Je

1. Theodor., *Epist. ad Philipp.*; Bolland., *Acta Sanct.*, 22 mars.

me suis réjoui grandement dans le Seigneur, de ce qu'enfin vos sentiments d'autrefois pour moi ont fleuri; mais vous étiez occupés. Si je dis cela, ce n'est point parce que je suis dans la pénurie, car j'ai appris à me contenter de ce que j'ai. Je sais vivre dans l'humiliation du pauvre, et je sais vivre dans l'abondance. Je suis toujours prêt à tout; à être rassasié et à avoir faim, à avoir de trop et à n'avoir pas assez. Je peux tout en Celui qui me fortifie. Cependant, vous avez bien fait de m'assister dans ma tribulation. Vous savez, vous Philippiques, qu'au début de ma prédication évangélique, lorsque j'eus quitté la Macédoine, personne, excepté vous, n'eut avec moi les relations du bienfaiteur avec celui qui accepte le bienfait. Vous m'avez envoyé vos offrandes pour mon usage une première et une seconde fois à Thessalonique. J'ai ici tout ce qu'il me faut et au delà; je suis comblé puisque j'ai reçu d'Épaphrodite votre aumône, hostie d'agréable odeur que Dieu accepte et qui lui plaît¹. »

Les chrétiens de Philippiques, occupés de leurs propres épreuves, avaient donc paru oublier saint Paul; mais enfin leurs bons sentiments pour lui ont fleuri. Le reproche est discret: « mais enfin; » — l'excuse le suit immédiatement: « Vous étiez occupés; » — et comme le remerciement est délicat: « Vos sentiments d'autrefois pour moi ont fleuri! »

Les œuvres de miséricorde sont des fleurs, et les sentiments de l'âme qui les ont déjà produites

1. *Ad Philipp.*, iv, 10-19.

refleurissent, quand ils les produisent de nouveau. Les fruits de ces fleurs sont les joies éternelles, dit saint Thomas d'Aquin¹.

1. S. Thomas de Aquin., *In Epist. ad Philipp., ad hunc locum.*

CHAPITRE XXVIII

Lettre aux Philippiens. — A Philémon. — Aux Colossiens. — Aux Laodiciens? — Aux Hébreux. — La délivrance.

Avant l'arrivée d'Épaphrodite à Rome, saint Paul travaillait de ses mains pour payer son loyer¹. Ce modèle parfait des Apôtres de J.-C. pourrait être pris aussi comme patron par les ouvriers qui tiennent à gagner noblement leur vie et celle de leur famille. Les dons des Philippiens apportèrent l'abondance dans la demeure du prisonnier qui le proclame lui-même. Par la permission de Dieu, dont les voies sont mystérieuses, le vénérable porteur de l'offrande des Philippiens, Épaphrodite, tomba malade. Les Philippiens en furent désolés, lorsque la triste nouvelle leur en parvint, et une seule considération calmait ou plutôt diminuait leur douleur : Si Épaphrodite mourait, il mourrait dans l'amour de Dieu, près de saint Paul et à son service. Au moment où l'espérance d'ici-bas avait déserté la chambre du moribond, saint Paul le guérit, et bientôt, se rendant aux sollicitations des Philippiens, il le leur renvoya avec une lettre divisée dans notre Bible en quatre chapitres et cent deux versets.

Cette lettre est écrite au nom de Paul et de son cher disciple Timothée, connu des Philippiens, au

1. S. Joan. Chrysost., *Homil. LV in Act.*